



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD DE SEINE

**Département
Des Hauts de
Seine**

**ARRONDISSEMENT
D'ANTONY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2009

Nombre de Conseillers
en exercice.....46

Par suite d'une convocation en date du 15 mai 2009, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Clamart à 19h00 sous la présidence de Mme Marie-Hélène AMIABLE, Présidente.

Objet : PV Analytique

ETAIENT PRESENTS :

Mme AMIABLE, M. BUCHET, Mme MARGATE, M. KALTENBACH, M. WALDTEUFEL, Mme PICARD, M. LAFON, M. ALLAIN, M. DUMAS, Mme RAKOFF, Mme PIVIN, M. LEHOUX, M. DORMOIS, M. MENSAH, Mme HOURS, M. RIAHI, M. OLIVEIRA, M. METAIS, M. DELISLE, M. COLLET, M. CALICE, Mme CORDESSE, M. KOEHLIN, Mme GHIATI, Mme JEROME, Mme POIRIER, Mme MEKER, Mme BEKHALED, M. Georges KEHYAYAN, M. DUBUT, Mme SOMMIER, M. BERGER, Mme QUILLERY, M. Serge KEHYAYAN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUDJENAH	à	Mme AMIABLE
M. SEYLER	à	M. ALLAIN
M. POTVIN	à	M. CALICE
M. ALEXANIAN	à	M. COLLET
M. CORMIER	à	Mme MARGATE
M. GUILMART	à	M. Serge KEHYAYAN

ABSENTS EXCUSES :

M. LUTAUD	M. NAPOLEONE
Mme BEKIARI	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. ZANOLIN	Mme DARVES-BORNOZ

Certifié publié

le 09/06/09

1°/ Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Pour la Présidente et par délégation

2°/ Monsieur Dominique LAFON est désigné pour remplir ces fonctions.

Yves PENVERNE
Directeur général des services



3 – APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009,

4) Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation :

- 1) Décision (17/2009) portant approbation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Fontenay-aux-Roses avec le Cabinet Renaud BROISSAND Architecte, pour un montant fixé à 2 087 527,20 € HT en ce qu'il concerne l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, et à 228 584,23 € HT le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre,
- 2) Décision (18/2009) d'ester en justice et portant désignation d'un avocat chargé de représenter Sud de Seine pour faire valoir ses droits dans l'affaire CEA-IRSN c/ Sud de Seine, M° Bruno ERARD, avocat à la Cour, SCP AYACHE, SALAMA et Associés,
- 3) Décision (22/2009) portant approbation d'une convention d'aide financière pour l'aide à la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Bagneux avec l'AESN pour un montant de 42 836 €,
- 4) Décision (23/2009) portant approbation d'une convention d'aide financière pour l'aide à la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Malakoff avec l'AESN pour un montant de 196 189 €,
- 5) Décision (24/2009) portant création d'une régie d'avances pour le conservatoire de musique et de danse Henri Dutilleux de Clamart,
- 6) Décision (25/2009) portant approbation d'un marché pour le traitement par compostage des déchets végétaux avec la société BIO YVELINES SERVICES SARL, pour un montant de 28 € HT par tonne pour une quantité estimée à 2 050 tonnes par an,
- 7) Décision (26/2009) portant approbation d'un marché de construction et d'entretien de réseaux d'assainissement sur le territoire de Sud de Seine avec la société SEGEX-LA MODERNE, pour un montant de 171 058 €,
- 8) Décision (27/2009) d'ester en justice et portant désignation d'un avocat chargé de représenter Sud de Seine pour faire valoir ses droits dans l'affaire l'opposant à M. PERRIN, agent de Sud de Seine, M° Corinne CHERKI, avocate, Cabinet CASTELNAU,
- 9) Décision (28/2009) portant approbation d'un marché pour une mission de programmiste pour l'aménagement dans de nouveaux locaux de l'Ecole de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses avec le Cabinet IDA CONCEPT, le montant de la tranche ferme du marché s'élève à 21 750 € HT et les tranches conditionnelles à 53 250 € HT.

5 - APPROUVE à l'unanimité les termes des avenants n°1 à la convention avec l'ADEME et l'association IDEMU pour l'organisation du service POINT INFO ENERGIE, précise que la participation de Sud de Seine dans ce nouveau cadre s'élève pour 2009 à 10 000 €, **AUTORISE** la Présidente à les signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

6 – DECIDE à l'unanimité de demander le remboursement des frais que la Communauté d'agglomération engage auprès de son prestataire, à l'occasion de la réalisation d'un certificat de conformité de raccordement au réseau d'assainissement communautaire au 1^{er} juin 2009:

- 120,56 €

- 27,40 € supplémentaires en cas de préconisations techniques supplémentaires.

DECIDE d'appliquer la formule de révision suivante chaque année au 1^{er} juin, à compter du 1^{er} juin 2010 :

Le coefficient de révision des prix Cn est donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + \frac{0,85 (I_m)}{I_0}$$

I₀

Dans laquelle : I₀ est la valeur de l'indice de référence (TP 010 bis) au 1^{er} juin 2009, I_m est la valeur du dernier indice connu au 1^{er} juin de l'année de référence.

7 - DECIDE à l'unanimité de rembourser le prix des composteurs et des récupérateurs d'eau aux personnes les ayant payé mais jamais retirés après présentation d'une lettre de motivation :

- Composteurs : 140 litres : 20 €

240 litres : 24 €

- Récupérateurs d'eau : cuve : 30 €

Socle : 10 €

Livraison : 10 €

8 – APPROUVE à l'unanimité les tarifs 2009-2010 ci-annexés des conservatoires de musique et de danse transférés à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, à l'exception de Malakoff,

PRECISE que ces tarifs s'appliquent dans les conditions et suivant les quotients familiaux définis par chaque commune concernée.

9 - APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la commune de Fontenay-aux-Roses pour la définition des modalités de mise à disposition de locaux appartenant à la ville de Fontenay-aux-Roses dans l'intérêt de l'école de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses,

AUTORISE la Présidente à la signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

10 – APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de Sud de Seine au groupement français de l'Association Internationale des Bibliothécaires Musicaux, **PRECISE** que pour l'année 2009, le montant s'élève à 62 €.

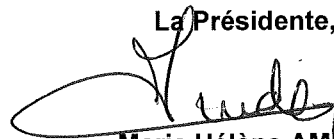
11 – APPROUVE à l'unanimité (4 abstentions) le versement d'une indemnité aux architectes ayant participé aux concours de maîtrise d'œuvre lancés par la Communauté d'agglomération Sud de Seine, **PRECISE** que cette indemnité s'élève à 400 € par demi-journée.

12 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la commune de Malakoff pour lui confier la réalisation des travaux du réseau de fibres optiques relatifs au conservatoire de musique et son annexe Henri Barbusse de lui rembourser les frais ainsi occasionnés,

AUTORISE la Présidente à la signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

La séance est levée à 19 h 30.

La Présidente,


Marie Hélène AMIABLE

